REGISTRE SPECIAL DE SIGNALEMENT DE DANGER GRAVE ET IMMINENT



Document établi en application des dispositions réglementaires éditées par :

- **Décret n° 82-453** du 28 mai 1982 (modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatifs à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 5-5 à 5-8.

et

- Circulaire du 08/08/2011 portant application du décret n°2011-774 du 28 juin 2011.

Circonscription:
Code RNE :
Adresse:
N° de téléphone :
Adresse e mail :

Le présent registre est à la disposition de l'ensemble des personnels.

Chacun peut demander à y consigner la situation de travail dont il existe un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défectuosité dans les systèmes de protection.

Ces observations seront examinées par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Fiche n°:

REGISTRE SPECIAL DE SIGNALEMENT DE DANGER GRAVE ET IMMINENT



			de l'éducation nationale Aude	
Date:	Heure :		éducation nationale	
Name et préname des agents exposés au danger :				
Noms et prénoms des agents exposés au danger :				
Poste de travail concerné :				
Localisation du dysfonctionnement :				
Description du danger grave et imminent encouru :				
Description de la défaillance constatée :				
Nom et signature d'un	Nom et signature du	Date et heu		
membre du C.H.S.C.T.S.D	D.A.S.E.N-D.S.D.E.N ou de son représentant	l'enregistre	ment	
	3011 Tepresentant			
M				
Mesures prises par le D.A.S.E.N-D.S.D.E.N :				